

# NOUVELLE POLITIQUE SPORTIVE

---

## Dispositifs d'aides aux clubs

REUNIONS DE CANTONS

Mercredi 10 mai 2023

# LA NOUVELLE POLITIQUE SPORTIVE

## Articulée autour de la pratique du sport pour tous et de haut-niveau

- Accompagnement du sport pour tous via la mise en place d'**aides forfaitaires et d'aide aux projets** pour faciliter la structuration des clubs et le développement des pratiques par les comités.



- Participation des **clubs évoluant au plus haut niveau** national et international aux actions RSE (actions sociales, sociétales et environnementales).
  - **Animation territoriale** des politiques sportives par l'association des acteurs du territoire tant au niveau de l'élaboration que de la mise en œuvre des dispositifs.
- 3 piliers : **l'excellence sportive, la collaboration et l'expérimentation.**

# LES DISPOSITIFS D'AIDES AUX CLUBS

## Une politique complète au service du sport pour tous

### Objectif

- Soutenir l'émergence de nouveaux clubs et/ou pratiques
- Aider à la structuration des clubs
- Répondre aux besoins des clubs
- Favoriser le déploiement des priorités départementales en s'appuyant sur les clubs et les comités

Enveloppe  
budgétaire  
1,1 M€

### Modalité

- Dispositifs d'aides forfaitaires à destination des clubs
- Dispositifs d'aides aux projets à destination des clubs et des comités

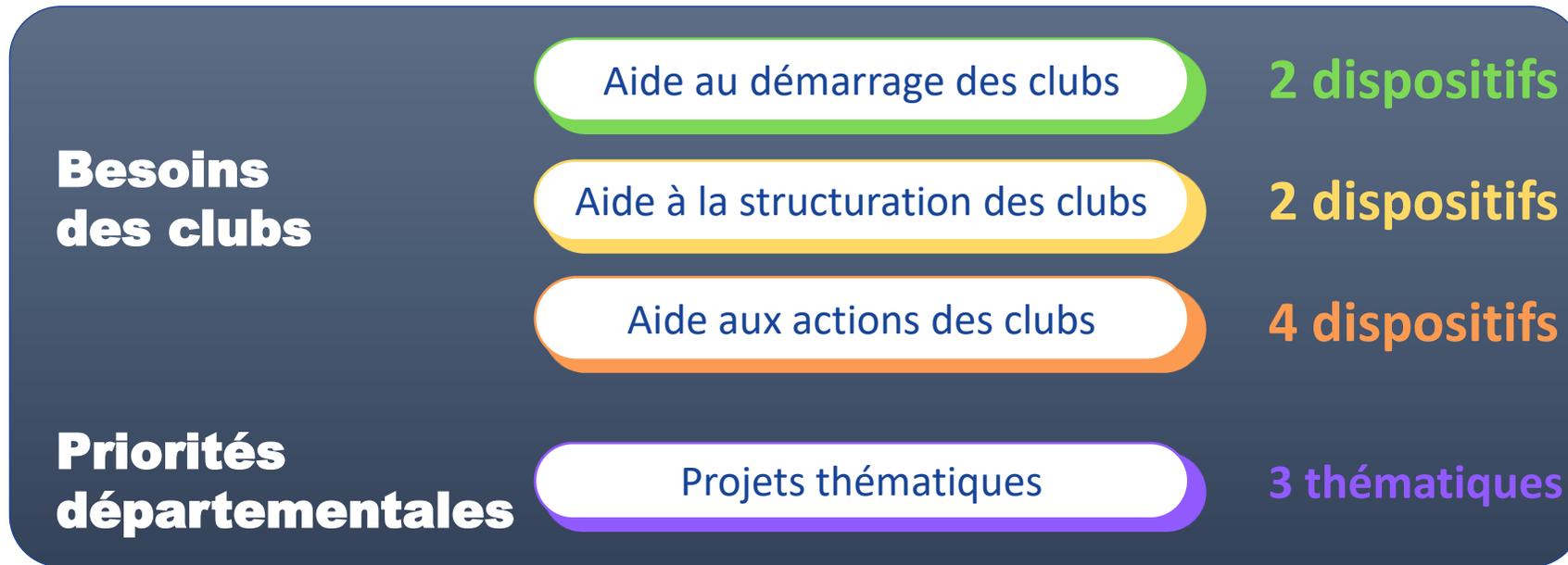
Campagne 2023  
Avril - Septembre

> Un bilan de la mise en œuvre de cette politique prévu à l'issue de la saison 23-24 pour d'éventuelles adaptations des dispositifs pour mieux répondre aux besoins des acteurs sportifs du territoire.



# LES DISPOSITIFS D'AIDES AUX CLUBS

## CLUBS



## COMITES



# REPONDRE AUX BESOINS DES CLUBS

## Aides Forfaitaires

Aide au démarrage des clubs

Aide à la structuration des clubs

Aide aux actions des clubs

Coup de pouce

Formation

Déplacements sur compétitions

Dotation initiale

Création d'emploi

Pratique dès le plus jeune âge

Intervention dans les collèges

Actions en milieu naturel

# REPONDRE AUX BESOINS DES CLUBS

## Aides Forfaitaires

Aide au démarrage des clubs

Pour qui ?

Création de club/section/entente  
Réactivation d'un club  
Justifiant de 6 à 18 mois d'existence

500 €

Coup de pouce

Frais administratifs

500 €  
1000 €

Dotation initiale

Pour quoi ?

Petits matériels pédagogiques et informatiques



Essonne  
TERRE D'AVENIRS

# REPONDRE AUX BESOINS DES CLUBS

## Aides Forfaitaires

Aide à la structuration des clubs

Pour qui ?

Clubs essonniers justifiant d'1 an d'existence

500 €  
700 €

Formation

Formations fédérales de premiers niveaux  
Encadrement sportif  
Arbitrage

2000 €  
1000 €

Création d'emploi

Pour quoi ?

Encadrement sportif diplômé CQP et TFP  
Dégressif sur 2 ans

# REPONDRE AUX BESOINS DES CLUBS

## Aides Forfaitaires

Aide aux actions des clubs

Pour qui ?

Clubs essonniers justifiant d'1 an d'existence

500 €  
1000 €

Déplacements sur compétitions

Jeunes de 12 à 16 ans  
Compétitions de niveau international.

400 €

Pratique dès le plus jeune âge

Interventions dans des espaces en cours de  
définition

400 €

Intervention dans les collèges

Temps scolaire et périscolaire

500 €

Pratique sportive encadrée en  
milieu naturel

Sport de nature  
Stage onéreux pour obtention niveau supérieur  
sur le territoire métropolitain

Pour quoi ?

# AIDES AUX PROJETS

## AIDES AUX CLUBS

### Sport santé et lutte contre la sédentarité

- Dév. conditions et accès à des pratiques adaptées pour chaque essonnien, sédentaire et/ou atteint d'une affection de longue durée
- Créer une section ou un groupe pour un public spécifique > lutter contre la sédentarité.  
Att. Part. portée aux publics prioritaires du Département (collégiens, seniors, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA, public QPV et rural)
- Dév. les compétences des éducateurs par la formation
- Actions (séances, pratiques, colloques, accompagnement/conseils) de lutte contre la sédentarité en milieu professionnel

### Sport de nature et animation des sites

- Dév. une nouvelle pratique encadrée, sécurisée et dans le respect de la réglementation
- Participer animation d'un site inscrit au PDESI de sport de nature\*, dans le respect des critères définis :
  - Journées découvertes
  - Communiquer et sensibiliser à la protection de la nature
  - Mise en valeur du patrimoine Essonnien



### Inclusion par le sport

- Offre d'activité physique et sportive à destination des personnes en situation de handicap
- Dév. des actions de pratique partagée « personnes valides – personnes en situation de handicap » en partenariat avec acteurs spécialisés
- Féminisation/masculinisation de la pratique
- Dév. des actions innovantes d'éducation par le sport ou de valorisation des valeurs sportives (lutte contre les discriminations, citoyenneté, respect, fair-play) notamment dans les QPV et dans les territoires ruraux du Sud-Essonne.

### Nouvelles pratiques

- Permettre émergence et développement de nouvelles pratiques sportives
- Faciliter l'émergence et le développement du E-sport

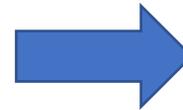
# CALENDRIER

## 3 avril 2023 : Assemblée départementale

- Vote des dispositifs d'aides aux clubs
- Mise en ligne des dispositifs sur le site Essonne.fr

## Mai – Juillet 2023 :

- Réception et instruction des dossiers
- Echanges et accompagnement des partenaires



## 11 Septembre 2023 :

- Vote en Commission permanente
- Versement des subventions

Pour consulter toutes les aides financières accordées aux associations sportives, vous pouvez vous rendre sur le lien suivant : [Aides financières sport - Conseil départemental de l'Essonne](#)

## Aides financières sport

La nouvelle politique sportive a été votée en décembre 2022. Retrouvez toutes les informations et les dossiers d'aides en ligne ci-dessous.

### 1 - Le sport pour tous

#### Nouveauté : Appel à projet Coupe du Monde de Rugby et Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

**Campagne** : ouverture le 3 avril

**Objectif** : Répondre aux thématiques annuelles portées par le Département.

Les thématiques abordées devront répondre aux priorités départementales ou à l'actualité sportive et sociétales (Coupe du Monde de Rugby 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, etc.)

**Bénéficiaires** : Toute structure (associations, collectivités ...)

**Critères d'éligibilités et modalités** : Les actions proposées devront :

- > Se dérouler à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023 afin d'inscrire les projets dans la dynamique olympique
- > Mutualiser a minima les synergies entre les acteurs du mouvement sportif et la ville (ou EPCI),
- > Projet multi-partenarial formalisé,
- > Cibler au moins un public prioritaire du Département : collégiens, personnes en situation d'insertion professionnelle, bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, seniors, habitants de la géographie prioritaire du Département (Sud Essonne) ;
- > Proposer un format d'événement convivial voire festif, sécurisé et encadré (déclarations, autorisations, etc.).
- > Permettre l'accès au grand public et gratuit

**Financement maximum** : 50% du montant du budget prévisionnel et plafonné à 10 000€

**Contact** : [sports\(at\)cd-essonne.fr](mailto:sports(at)cd-essonne.fr) 01 60 91 97 57

[TÉLÉCHARGER ICI](#) (pdf - 0,98 Mi)

#### Les aides destinées aux clubs

Les aides aux clubs visent à soutenir :

- > L'émergence de nouveaux clubs et/ou pratiques,
  - > La structuration des clubs,
  - > Les actions intégrant les thématiques prioritaires portées par le Département de l'Essonne (sport santé, sport de nature, inclusion par le sport).
- > **Attention, si vous souhaitez demander plusieurs aides parmi les 8 ci-dessous, merci de remplir un seul document téléchargé.**

Pour consulter toutes les aides financières accordées aux associations sportives, vous pouvez vous rendre sur le lien suivant : [Aides financières sport - Conseil départemental de l'Essonne](#)

# NOUVELLE POLITIQUE JEUNESSE

---

## Dispositif Tremplin Jeune Citoyen

# POLITIQUE JEUNESSE

## #Accompagner l'autonomie des jeunes

- Elargissement de la tranche d'âge à 12-25 ans
- Prise en compte du jeune à **360°** :
  - Soutien renforcé à **l'apprentissage**
  - Favoriser la **mobilité**
  - Prise en compte de la **santé mentale** des jeunes
- Transformation du dispositif Tremplin Jeune Citoyen



# Tremplin Jeune Citoyen

## Une politique adaptée à sa jeunesse



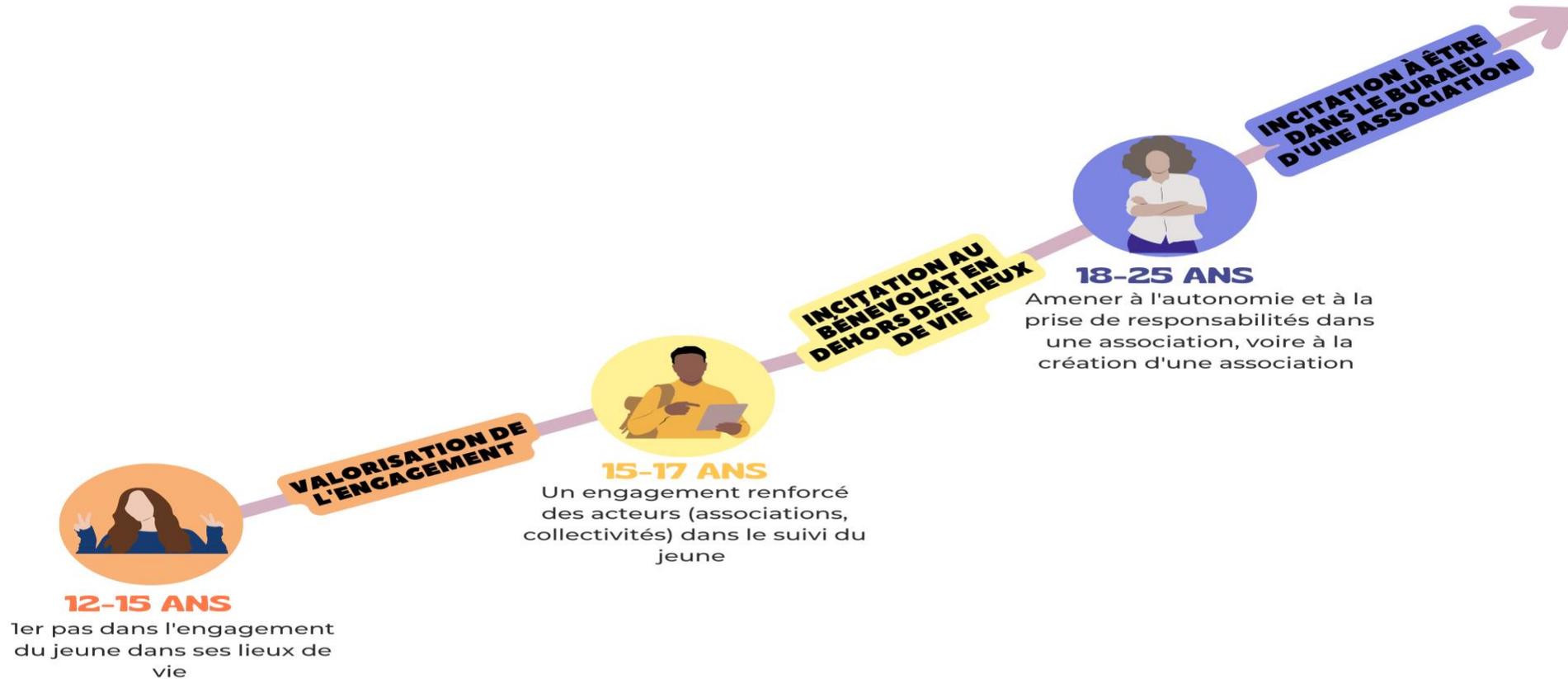
### Constat

- Mettre en avant les objectifs de l'aide : **Valorisation de l'engagement** et **aider au renouvellement du tissu associatif**
- Améliorer l'accompagnement du jeune lors de son engagement
- Définir les missions dans le cadre de l'engagement
- Valoriser les engagements dans les instances de participation dès le collège

### Evolution

- Elargissement de la tranche d'âge : **à partir de 12 ans**
- Missions élargies : ouverture du dispositif aux jeunes aidants, aux jeunes sapeurs pompiers
- Nouvelles structures : établissements scolaires, entreprises ESS, établissements médico-sociaux
- Accompagnement de l'engagement : de la part des structures accueillantes, une attention particulière

# Tremplin Jeune Citoyen



# Tremplin Jeune Citoyen

12-15 ans

## Valorisation :



- Achat de matériels sportifs au sein d'enseignes commerciales
- Accès à l'offre culturelles

#CULTURELS #LOISIRS  
#SPORTIFS

## Critères d'éligibilité :

- Un engagement dans le Conseil de Vie Collégiens, CME/CMJ, junior association
- Une participation à un conseil de vie sociale dans les « établissements aide sociale à l'enfance" en Essonne.
- Attestation de jeunes sapeurs-pompiers
- Un engagement auprès d'un proche en tant que jeune aidant

## Modalités de l'aide :

- Engagement valorisé en fin d'année scolaire (mois de juin année N) avec un justificatif
- Attribution d'une carte prépayée d'une valeur de 50 € / pendant 1 an
- Possibilité de financer le jeune chaque année dès la 6ème

# Tremplin Jeune Citoyen

15-17 ans

## Une aide pour quels projets ? :



### ÉTUDES ET FORMATION

- Formation du BAFA
- Frais d'inscriptions établissements scolaires, centres apprentissage, formations qualifiantes
- Frais liés à des stages obligatoires dans le cadre des études
- Les fournitures spécifiques / spécialisées nécessaire à la scolarité et/ou la formation

### MOBILITÉ

- Conduite accompagnée
- La carte Imagin'R
- Aide à l'achat trottinette et vélo électrique

### SPORT

- Adhésion salle de sport/clubs sportifs en Essonne
- Achat matériels spécifiques (hors textiles/chaussures)

### SANTÉ

- Le coût de la protection sociale étudiante de base + reste à charge

## Critères d'éligibilité :

- Un engagement de 20 heures au sein d'une association ou d'une collectivité essonniennne.
- Un engagement de 10 heures au sein d'un Conseil Municipal des Jeunes, un Conseil de Vie Lycéen et ou un Conseil de Vie Sociale + un engagement de 10 heures au sein d'une association ou d'une collectivité

## Modalités de l'aide :

- Participation au financement de projets d'accès à l'autonomie à hauteur de 200 € (10% en reste à charge )
- Un versement par tranche d'âge

# Tremplin Jeune Citoyen

18-25 ans

## Une aide pour quels projets ? :



### ÉTUDES ET FORMATION 📖

- Formation BAFA
- Frais d'inscriptions établissements scolaires, centres apprentissage, formations qualifiantes
- Frais liés à des stages obligatoires dans le cadre du cursus
- Les fournitures spécifiques / spécialisées nécessaire à la scolarité et/ou la formation

### MOBILITÉ 🚗

- Le permis de conduire (auto + moto) / assurance
- La carte Navigo
- Aide à l'achat trottinette et vélo électrique

### SPORT 🏃

- Adhésion salle de sport/clubs sportifs en Essonne
- Achat matériels spécifiques (hors textiles/chaussures)

### SANTÉ 🏥

- Le coût de la protection sociale étudiante de base + reste à charge

### LOGEMENT 🏠

- Aide au loyer logement étudiant

## Critères d'éligibilité :

- Un engagement de 40 heures au sein d'une association ou d'une collectivité essonniennne.
- Un engagement de 20 heures au sein d'un Conseil Municipal des Jeunes, un Conseil de Vie Lycéen et ou un Conseil de Vie Sociale + un engagement de 20 heures au sein d'une association ou d'une collectivité

## Modalités de l'aide :

- Participation au financement de projets d'accès à l'autonomie à hauteur de 400 € (10% en reste à charge )
- Un versement par tranche d'âge
- Bonus : 400 € supplémentaire pour les jeunes qui créent ou reprennent une association

## Dispositif « Tremplin Jeune Citoyen »



Le Tremplin Jeune Citoyen est un dispositif développé par le Département de l'Essonne qui permet aux jeunes essonnais âgés de 12 à 25 ans de bénéficier d'une aide pour financer un projet personnel en contrepartie d'un engagement citoyen. Cette opportunité proposée par le Département permet aux jeunes d'acquérir une nouvelle expérience, de découvrir un milieu professionnel mais aussi de développer des compétences.

Autrefois réservé aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, le Département a décidé d'élargir ce dispositif aux collégiens, l'un des principaux publics concernés par les politiques départementales, et récompenser ainsi leurs premiers engagements. Enfin, outre les associations et les collectivités territoriales, d'autres structures pourront également accueillir les jeunes engagés dans un Tremplin : les établissements scolaires, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, les établissements pour les jeunes suivis par

Pour tout complément d'information, vous pouvez nous contacter via l'adresse mail suivante : [tremplincitoyen@cd-essonne.fr](mailto:tremplincitoyen@cd-essonne.fr)

Pour accéder au portail et déposer un dossier [Connexion | Les services en ligne du département de l'Essonne](#)

## REFERENTS

### DIRECTION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE - Service du développement territorial

#### Cheffe de service

Julie Baratti  
[jbaratti@cd-essonne.fr](mailto:jbaratti@cd-essonne.fr)  
01 60 91 98 45

#### Coordinateurs de développement territorial

-Haut niveau et professionnel : Aurore CLIMENCE  
[aclimence@cd-essonne.fr](mailto:aclimence@cd-essonne.fr) / 07 85 55 93 94

-Pratiques amateurs libres et comités : Anthony PIEL  
[apiel@cd-essonne.fr](mailto:apiel@cd-essonne.fr) / 06 82 58 25 23

- Jeunesse : Cindy LOPES DA CRUZ  
[clopesdacruz@cd-essonne.fr](mailto:clopesdacruz@cd-essonne.fr) / 07 72 36 72 81

-Vie associative : Magali PIEGUT  
[mpiegut@cd-essonne.fr](mailto:mpiegut@cd-essonne.fr) / 06 33 48 66 99

#### Chargé de développement territorial

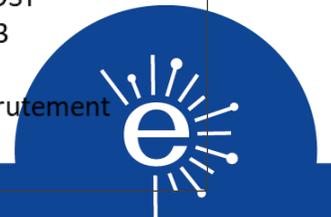
-Sport : Benoit DUBOZ  
[bduboz@cd-essonne.fr](mailto:bduboz@cd-essonne.fr) / 01 60 91 92 64

-Jeunesse : Marie-Ange CERA  
[macera@cd-essonne.fr](mailto:macera@cd-essonne.fr) / 01 60 91 93 73

- Chargé de développement territorial polyvalent : Nadège EPAILLARD  
[nepaillard@cd-essonne.fr](mailto:nepaillard@cd-essonne.fr) / 01 60 91 93 69

-Chargées de formation : Laurence PROVOST  
[lprovost@cd-essonne.fr](mailto:lprovost@cd-essonne.fr) / 01 60 91 32 53

- Chargée de formation PANA : en cours de recrutement  
/ 01 60 91 93 78



**Essonne**  
TERRE D'AVENIRS

**REFERENTS**  
**DIRECTION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE - Service appui administratif mutualisé**

**Cheffe de service**

Claire LE QUERHIC  
[cle\\_querhic@cd-essonne.fr](mailto:cle_querhic@cd-essonne.fr)  
01 60 91 78 08

**Chargées d'instruction**

Malika LE MARCHAND  
[mlemarchand@cd-essonne.fr](mailto:mlemarchand@cd-essonne.fr) / 01 60 91 93 61

Nathalie JOSSE  
[njosse@cd-essonne.fr](mailto:njosse@cd-essonne.fr) / 01 60 91 93 59

Carla MOURGUET  
[cmourguet@cd-essonne.fr](mailto:cmourguet@cd-essonne.fr) / 01 60 91 93 62

Sylvie HAYES  
[shayes@cd-essonne.fr](mailto:shayes@cd-essonne.fr) / 01 60 91 93 97

Michèle BONINI AZNAR  
[mbonini@cd-essonne.fr](mailto:mbonini@cd-essonne.fr) / 01 60 91 93 74

Marlène LOUIS  
[mlouis@cd-essonne.fr](mailto:mlouis@cd-essonne.fr) / 01 60 91 93 60

**Assistante administrative des services**

Lydia MARTY

[lmarty@cd-essonne.fr](mailto:lmarty@cd-essonne.fr)

01 60 91 93 56

## Organigramme DSJVA